



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/52/9
5 octobre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Cinquante-deuxième session

Genève, 3-14 octobre 2005

Point 9 b) de l'ordre du jour provisoire

RENCONTRES AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LE SECTEUR PRIVÉ

29 septembre 2005, Palais des Nations, Genève

Résumé

Conformément au paragraphe 117 du Consensus de São Paulo, le Conseil du commerce et du développement a organisé pour la deuxième fois des rencontres avec la société civile et le secteur privé, pour leur permettre d'exprimer leurs vues sur les questions dont il est saisi. Les rencontres, qui ont eu lieu le 29 septembre 2005, ont réuni des représentants d'États membres, d'organisations de la société civile et d'entités privées.

Elles ont été présidées par le Président du Conseil du commerce et du développement. Après les remarques liminaires du Président et du Secrétaire général adjoint chargé de la CNUCED, les intervenants principaux et les autres participants ont exprimé leurs vues sur les questions à l'ordre du jour. Un résumé est présenté ci-après.

Débat de haut niveau: croissance économique et réduction de la pauvreté dans les années 90 – Enseignement d'une décennie de réforme économique pour les stratégies de développement et les partenariats mondiaux du nouveau Millénaire

1. L'orateur principal pour cette question s'est dit préoccupé par le fait que, dans de nombreux pays, la situation s'était aggravée au lieu de s'améliorer. Même si la Chine et l'Inde avaient connu une croissance remarquable dans les années 90, la décennie avait été marquée par une stagnation du développement, voire un recul, pour nombre de pays. L'écart entre riches et pauvres s'était creusé, mettant en évidence la nécessité d'examiner les politiques suivies.
2. À elle seule la croissance économique ne pouvait résoudre les problèmes, et il fallait aussi prêter dûment attention à la réduction de la pauvreté. L'orateur s'est dit déçu de constater que le récent Sommet des Nations Unies n'avait pas permis de fixer concrètement les délais dans lesquels les pays en développement devraient avoir atteint l'objectif de 0,7 % du PIB pour l'assistance publique au développement (APD) et que les États membres ne s'étaient pas engagés à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). S'il a été noté que quelques progrès avaient été réalisés dans les domaines de la dette et de l'aide lors du récent Sommet du G8, de vives préoccupations ont été exprimées quant aux conditions que devaient remplir les pays pour recevoir de l'aide et bénéficier d'un allègement de la dette. On s'est interrogé sur le rôle que pourrait jouer la CNUCED dans la promotion de la hausse de l'APD et la suppression des conditions.
3. En ce qui concerne le commerce, le Sommet des Nations Unies avait débouché sur l'élaboration d'une vague déclaration réaffirmant l'attachement des pays à la libéralisation. Il convenait de prêter attention aux obstacles aux échanges identifiés par les membres de la société civile, puisque ces obstacles avaient empêché de petits producteurs de participer au système commercial.
4. Concernant les femmes et le commerce, on a appelé l'attention sur le fait qu'un nombre disproportionné de femmes vivaient dans la pauvreté. La pauvreté affectait particulièrement les femmes du fait de leur accès limité aux services publics et à l'éducation. L'orateur a demandé quel rôle pourrait jouer la CNUCED dans le renforcement de la place accordée aux questions concernant les femmes dans le programme relatif au commerce.
5. La réduction de la pauvreté restait un enjeu majeur pour nombre de pays en développement, malgré les progrès sensibles réalisés dans de nombreux domaines. Il a été souligné que 400 millions de personnes dans le monde souffraient de pauvreté chronique et qu'environ 3 milliards vivaient sous le seuil de pauvreté. L'expérience montrait que le marché ne résoudrait pas les problèmes des plus pauvres. Les marchés ne s'intéresseraient jamais au bien-être des couches les plus pauvres de la population, car la première préoccupation des entreprises, c'étaient les contrats et les biens. Les forces du marché et la croissance économiques ne pourraient à elles seules réduire la pauvreté. Par le passé, de nombreux modèles n'avaient pas su tenir compte des intérêts des petites gens. Par exemple, les investissements dans l'industrie minière et le tourisme ne pourraient à eux seuls entraîner le développement social, à moins de s'accompagner de politiques favorables aux pauvres. On pouvait prendre pour exemple la République-Unie de Tanzanie où, malgré des fondamentaux macroéconomiques forts et des taux de croissance économique encourageants, la pauvreté continuait de s'aggraver dans de nombreuses couches de la société. Plusieurs participants ont estimé que ce paradoxe pouvait

s'expliquer par la forte proportion de «travailleurs pauvres» et la nécessité d'instituer des salaires suffisants.

6. La croissance pouvait ne pas suffire à elle seule, mais elle était certainement une condition nécessaire de la réduction de la pauvreté, car elle permettait aux pays de renforcer leurs systèmes de santé et d'éducation. Toutefois, lorsque les inégalités persistaient, il n'y avait généralement pas de croissance économique. Afin de réduire ces inégalités, il fallait disposer de régimes fiscaux et de systèmes de répartition des revenus. On a souligné l'importance de la répartition des revenus, en citant à cet égard les exemples du Brésil et de la Thaïlande, où la croissance économique n'avait eu que peu d'impact sur les pauvres. On a appelé à la mise en place de mécanismes de redistribution.

7. Les politiques commerciales inéquitables mettaient en péril l'impact potentiel d'une augmentation des échanges sur la réduction de la pauvreté. Les subventions agricoles des pays riches ont été citées comme un exemple de ces politiques. Les politiques commerciales injustes mises en place par les pays les plus développés n'offraient pas de perspectives commerciales aux pays d'Afrique subsaharienne, groupe de pays qui représentait la part la plus faible du commerce mondial. Lors de la discussion sur les liens entre le commerce et la pauvreté, il a été suggéré que la solution pouvait passer par la réduction de la bureaucratie et l'élimination de la corruption.

8. Débattant des questions relatives aux femmes et au commerce, de nombreux participants se sont dits préoccupés par les inégalités entre les sexes, qui continuaient d'entraver le développement de nombreux pays en développement et pays les moins avancés, malgré la contribution importante apportée par les femmes aux activités économiques dans de nombreux autres pays. Ils se sont également dits préoccupés par le manque de reconnaissance des activités des femmes et par le fait qu'elles n'étaient pas responsabilisées. Les participants ont préconisé une approche globale des questions intéressant particulièrement les femmes ainsi que l'intégration des préoccupations relatives à l'égalité entre les sexes dans les stratégies de développement économique. Ils ont salué les initiatives prises récemment à cet égard par la CNUCED.

9. Des participants ont fait observer qu'il fallait prendre en compte et impliquer les femmes dans l'analyse des politiques macroéconomiques. On pouvait citer l'exemple de l'Asie, où le «commerce féminin» était le secteur commercial le plus dynamique. Des participants ont aussi déclaré que certaines politiques étaient sexistes, les femmes ayant souvent des activités différentes de celles des hommes, activités qui n'étaient pas reconnues. Dans ce contexte, il importait que les pays tiennent compte de l'égalité des sexes dans l'établissement des budgets, recueillent des données ventilées par sexe et traitent les questions d'égalité entre les sexes selon une approche cohérente et globale. La capacité des politiques commerciales de régler à elles seules les problèmes d'égalité entre les hommes et les femmes a été remise en cause, même si, dans le cadre du cycle de négociations de Doha, les domaines du développement social et de la croissance économique, qui comprenaient la question de l'égalité entre les sexes, étaient examinés.

10. L'initiative de l'Union européenne visant à accroître l'aide publique au développement (APD) a été saluée. Cela étant, des participants se sont dits préoccupés par le mode de financement de cette aide accrue. L'APD devrait être financée au moyen des budgets généraux des États plutôt que par le biais de taxes supplémentaires qui pouvaient avoir des effets négatifs.

Des désaccords ont été exprimés concernant l'opposition de l'orateur principal aux conditions posées à l'annulation de la dette. De telles conditions étaient conçues pour veiller à ce que les ressources supplémentaires disponibles soient utilisées au profit des plus pauvres.

11. La croissance était essentielle pour résoudre les problèmes des pauvres et le commerce était l'un des meilleurs moyens de la stimuler. Par exemple, il a été noté que si les pays africains augmentaient leur part du commerce mondial de 1 %, cette augmentation pourrait générer des revenus quatre fois supérieurs au montant actuel de l'aide. Toujours en ce qui concerne le commerce et l'aide, il fallait trouver une solution au problème des subventions versées par les pays les plus développés. Ces subventions devaient être réduites ou totalement supprimées et le volume des importations venant des pays en développement devait être considérablement accru, faute de quoi l'aide accordée à ces pays n'était d'aucune utilité.

Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement: nouvelles caractéristiques de l'interdépendance mondiale

12. L'intervenant principal a déclaré qu'il fallait examiner différentes idées et solutions autres que le modèle de développement du capitalisme financier mondial. Concernant le commerce international, les relations entre les pays étaient asymétriques: les pays riches formulaient des propositions mais n'étaient pas ouverts à l'idée de mettre en place des politiques équitables qui profiteraient aussi aux pays plus pauvres. L'ouverture des pays en développement les empêchait d'élaborer des politiques destinées à lutter contre la pauvreté et les inégalités.

13. La CNUCED était une source de pensée critique et d'idées novatrices. Toutefois, les pays ne tiraient pas parti de cette pensée à l'OMC ou dans les débats régionaux. En ce sens, il n'y avait pas de cohérence, mais surtout de l'hypocrisie. Il y avait une cohérence entre les institutions financières multilatérales et l'OMC mais pas avec les discussions qui se tenaient de longue date à l'ONU. La question était de savoir comment améliorer la cohérence entre les résultats des discussions menées à l'ONU et ceux des autres institutions.

14. Une autre question importante était de savoir comment protéger l'économie informelle qui, du fait des déséquilibres du développement, était devenue très importante. Il importait d'établir une coresponsabilité et de faire face aux problèmes de l'inégalité et de la pauvreté en préservant l'équilibre entre les différents secteurs. Concernant les transferts de fonds, les immigrés clandestins, dont la situation était difficilement défendable d'un point de vue juridique, étaient devenus, en envoyant de l'argent dans leurs pays d'origine, des acteurs clés de l'économie de ces pays. C'était une réalité pour toutes les régions du Sud. Ces travailleurs non qualifiés étaient aussi essentiels pour l'économie des pays développés. Des mesures spécifiques devaient être prises pour les protéger et soutenir les transferts de fonds. Cette question avait fait l'objet de discussions à l'OMC mais les pays pauvres restaient marginalisés. Tous les pays devaient participer aux débats et faire respecter leur singularité.

15. La croissance du secteur informel était également due à la médiocrité de l'environnement des entreprises. Dans certains cas, le secteur formel était étranglé et, pour certaines entreprises, le recours au secteur informel était la seule façon de s'en sortir. À cet égard, il était nécessaire de lutter contre la corruption, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, et de réduire la bureaucratie. Il fallait inclure le secteur privé, la société civile et le gouvernement dans l'élaboration des politiques publiques, et il était important que les entreprises s'intéressent au

développement. La question de la responsabilité des entreprises était fondamentale. Cela étant, même si le secteur des entreprises était considéré comme un acteur nécessaire et semblait faire des progrès dans le domaine de la responsabilité sociale, par exemple dans le cadre du Pacte mondial, le rôle social des gouvernements dans la fourniture de services publics ne devait pas être oublié. En outre, le principal objectif des entreprises était de dégager des bénéfices et, dans de nombreux pays, elles ne prêtaient pas du tout attention au réinvestissement, à l'amélioration des ressources humaines, etc. Pour attirer l'investissement étranger direct, il fallait notamment de bas salaires et des impôts faibles. Dans ce contexte, il importait de laisser une certaine latitude aux gouvernements, mais pas la sorte de latitude imposée par les institutions financières internationales.

16. La libéralisation des échanges n'était pas une mauvaise chose en soi. Elle avait un rôle à jouer, parce que le commerce était utile pour la croissance et que, même si la croissance ne suffisait pas forcément à réduire la pauvreté et les inégalités, elle était nécessaire pour que l'on ait quelque chose à distribuer. Cela dit, il fallait se montrer prudent. Les pays pourraient davantage faire face à la libéralisation s'ils avaient des stratégies de développement et bénéficiaient d'une assistance. La libéralisation pouvait être considérée comme bénéfique si l'on examinait le cas de la Chine et de l'Inde, qui avaient montré que l'ouverture des marchés pouvait favoriser la réduction de la pauvreté. Toutefois, la libéralisation forcée et les subventions constituaient un obstacle majeur à la lutte contre la pauvreté dans de nombreux pays en développement.

17. Le problème résidait dans les déséquilibres commerciaux entre les pays riches et les pays pauvres, comme le soulignait le Rapport sur le développement humain du PNUD, parce que la libéralisation mettait en péril le développement des pays et les empêchait de tirer parti des débouchés commerciaux. De plus, les plus pauvres ne tiraient aucun profit de la libéralisation car ils ne contribuaient pas à l'augmentation de la demande et n'intéressaient pas les marchés. Il fallait donc trouver un équilibre entre le marché et les intérêts des populations qui vivaient dans la pauvreté, et entre le capital et le travail, par le biais de politiques favorables aux pauvres. La budgétisation participative et les économies de solidarité, dont on trouvait des exemples dans certaines communautés au Brésil et en Chine, étaient un pas vers la réduction de la pauvreté. Toutefois, de manière générale, l'économie s'inquiétait davantage de la cohérence du système financier international que de la lutte contre la pauvreté.

18. La privatisation, la libéralisation et la mondialisation avaient deux facettes puisque, selon les pays, elles pouvaient avoir des effets positifs ou négatifs. Certains pays étaient mieux à même de faire face mais pour beaucoup la libéralisation économique n'avait pas les effets bénéfiques promis. Les pays africains restaient les plus faibles du point de vue économique et progressaient peu sur la voie de la réduction de la pauvreté. L'un de leurs principaux problèmes était leur dépendance vis-à-vis des produits de base, dont les prix n'étaient pas rémunérateurs. Pour assurer leur croissance, il fallait qu'ils améliorent leur accès aux marchés et que chaque pays adopte une approche des politiques qui couvre les aspects sociaux et repose sur plusieurs modèles, car il n'existait pas de modèle universel pour la réduction de la pauvreté. Toutefois, il n'y avait pas vraiment d'autre option que les stratégies de développement à l'échelle planétaire, et la libéralisation en faisait partie.

19. Les participants ont débattu du rôle des investissements étrangers directs et des sociétés transnationales (STN) dans le processus de développement. Les organisations de la société civile avaient de manière générale l'impression que les investissements profitaient rarement aux plus pauvres. L'industrie minière et les autres industries extractives ont été citées comme exemples de secteurs qui attiraient d'importants flux d'investissements étrangers mais dont les activités avaient peu de poids dans la lutte contre la pauvreté.

20. Un représentant d'État membre a demandé aux représentants de la société civile ce qu'ils attendaient de la participation des STN au processus de développement. Plus précisément, il a demandé si le «droit» apparent des STN de faire davantage entendre leur voix dans le cadre de l'adoption des politiques au niveau international devait avoir pour corollaire la «responsabilité» de contribuer plus activement au développement. Il a suggéré de faire une liste des mesures attendues des STN pour compléter les efforts de développement des gouvernements.

21. Si certains représentants de la société civile ont convenu que la contribution des STN dans ce domaine était insuffisante, des représentants d'entreprises ont fait valoir qu'elles faisaient de plus en plus d'efforts pour contribuer au développement et s'acquitter de leurs responsabilités en tant que personnes morales. Le Processus de Kimberley, qui visait à réglementer le commerce des diamants, la Commission mondiale sur les barrages et le Pacte mondial ont été cités comme exemples. En réponse, des organisations de la société civile ont déclaré que, si les exemples cités étaient positifs, la situation restait préoccupante. Elles ont dit que, souvent, les STN adhéraient à des chartes de responsabilité ou à des accords du même type dans le seul but d'améliorer leur image. De fait, ces chartes et codes de conduite étaient rarement appliqués et n'avaient que peu d'impact sur le comportement des entreprises. On pouvait donc s'inquiéter de constater que les services essentiels étaient de plus en plus exploités à but lucratif par les STN. En outre, les restrictions et réglementations nationales censées régir le comportement du secteur privé étaient souvent considérées comme de la simple bureaucratie et étaient menacées par les négociations de l'OMC.

22. Un représentant d'organisation non gouvernementale a regretté que la CNUCED n'offre pas d'appui autre que dans le cadre économique néolibéral communément accepté. Un atelier organisé récemment par la CNUCED en Thaïlande a été cité pour exemple. Cet atelier avait essentiellement visé à permettre aux participants de mieux résoudre les différends entre investisseurs par le biais du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI). Il a été avancé que ce processus avait été créé au profit des investisseurs étrangers avant tout et que cet atelier avait donc peu contribué à aider la Thaïlande à élaborer des politiques qui lui soient bénéfiques.

23. Des participants ont mis l'accent sur le rôle important des petites et moyennes entreprises (PME) en tant qu'interface entre les politiques de développement, l'investissement étranger et la réduction de la pauvreté. Les PME étaient souvent le secteur le plus dynamique de l'économie des pays en développement et un moteur essentiel de la croissance économique. Parallèlement, leurs activités avaient souvent un impact plus direct sur la vie et le revenu des populations de ces pays. Les organisations de la société civile ont noté avec regret que les besoins et le potentiel des PME étaient rarement pris en compte dans les politiques internationales de développement et ont engagé la CNUCED à jouer un rôle de premier plan dans la mise en lumière de l'importance de ces entreprises. Elles ont aussi souligné qu'il importait de renforcer les capacités des PME afin qu'elles puissent canaliser les investissements étrangers.

24. En outre, un grand nombre des PME les plus dynamiques des pays en développement étaient la propriété de femmes et gérées par elles. Toutefois, cela était rarement pris en compte et les politiques spécifiques destinées à appuyer les femmes et combler l'écart entre les sexes par le biais du développement des PME étaient rares.

Examen des faits nouveaux et des questions se rapportant au programme de travail de l'après-Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement

25. Le lancement du programme de travail pour le développement de Doha avait mis en lumière les questions de développement liées aux négociations commerciales en faveur des pays en développement. Toutefois, lors des préparatifs de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC à Cancún, toutes les tentatives pour corriger les déséquilibres des négociations avaient échoué, aboutissant finalement à l'échec de la Conférence ministérielle. Dans le cadre des préparatifs de la sixième Conférence à Hong Kong, il faudrait mettre l'accent sur les questions intéressant particulièrement les pays en développement.

26. Le programme de travail de Doha avait été adopté en tant que programme pour le développement conçu pour répondre aux préoccupations des pays en développement. La question du développement devrait être au cœur de l'engagement à aider les pays en développement à s'intégrer dans le système commercial multilatéral, car il n'y avait d'autre solution qu'une stratégie de développement de grande envergure.

27. Le débat sur l'agriculture, les droits de douane, les subventions et le traitement spécial et différencié était important pour le développement socioéconomique des pays en développement. L'agriculture, par exemple, était la clef de voûte de la plupart des pays en développement. Non seulement elle était l'activité la plus génératrice de devises mais elle était aussi essentielle pour la sécurité alimentaire, pour la subsistance d'une grande partie de la population et pour le développement rural. Il fallait corriger les déséquilibres dont souffrait le commerce international des produits agricoles et les pays développés devaient réduire leurs subventions à l'exportation et leurs subventions internes. Il fallait aussi résoudre le problème de l'obligation qui était faite aux pays en développement de réduire encore leurs droits de douane et de consolider les droits de douane aux niveaux actuels; ces pays ne devaient pas être obligés à réduire de manière draconienne leurs droits de douane. Il fallait que les pays en développement aient suffisamment de marge de manœuvre pour adopter des approches plus souples de la réduction des droits de douane et prendre des mesures de sauvegarde ou des mesures relatives à certains produits spéciaux. Le traitement spécial et différencié était considéré comme faisant partie intégrante de l'accord de l'OMC, mais aucun accord n'avait été conclu concernant les nombreuses propositions présentées par les pays en développement. Même les propositions portant spécifiquement sur les PMA n'avaient pas encore fait l'objet d'accords.

28. Les négociations relatives à l'accès aux marchés des produits non agricoles, qui devaient avoir lieu lors de la prochaine conférence ministérielle de l'OMC, étaient une question importante pour les pays en développement, non seulement pour ce qui était des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits de douane mais aussi concernant l'érosion des préférences et les obstacles non tarifaires qui nuisaient à leurs exportations. Les négociations portaient maintenant surtout sur ce que l'on appelait la formule suisse qui, de l'avis des pays en développement, posait des problèmes pour le développement. La formule préconisait une réduction des droits de douane des pays en développement sur les produits industriels. Même les pays qui, compte tenu des

négociations en cours, ne devraient pas procéder à des réductions de droits de douane étaient censés consolider presque toutes leurs lignes tarifaires à des niveaux imposés qui étaient bien inférieurs à leurs besoins. Les pays en développement craignaient de perdre le bénéfice de l'application d'un traitement spécial et différencié et de ne pas disposer de suffisamment de flexibilité. Cela serait contraire à leurs intérêts, car ils devraient procéder à des réductions draconiennes de leurs droits de douane, ce qui aurait deux conséquences probables. Premièrement, certains secteurs pouvaient pâtir d'une telle diminution, ce qui provoquerait des suppressions d'emplois et même des fermetures d'entreprises et d'usines. Deuxièmement, les pays en développement perdraient leur marge d'action concernant l'utilisation des droits de douane comme outil pour promouvoir leur développement économique. La CNUCED a été invitée à aider les pays en développement à préserver leur marge de manœuvre et leur flexibilité.

29. Les négociations actuelles de l'AGCS étaient importantes pour le développement des économies des pays en développement. Le paragraphe 15 de la Déclaration ministérielle de Doha réaffirmait la décision prise par les membres dans les «Lignes directrices et procédures pour les négociations sur le commerce des services» de l'OMC. L'AGCS profitait aux pays qui avaient la capacité de fournir des services à d'autres pays et, puisque les pays en développement étaient confrontés à des contraintes liées à l'offre, ils avaient peu de chances d'en tirer des bénéfices. Les propositions formulées récemment par un certain nombre de pays développés et en vertu desquelles les pays en développement devraient prendre des engagements supplémentaires créeraient des problèmes énormes pour le développement de leur capacité de fournir des services. Cela aurait des conséquences pour d'autres secteurs de l'économie et saperait leur développement économique. C'est pourquoi les pays en développement ont fait valoir que la structure de l'AGCS était telle qu'elle visait à corriger l'asymétrie du secteur des services en donnant aux pays en développement suffisamment de souplesse pour choisir les secteurs qu'ils souhaitent libéraliser ainsi que pour définir un calendrier, conformément à leurs besoins nationaux.

30. La question des droits de propriété intellectuelle était importante pour l'accès des pays en développement aux médicaments, à l'éducation et à d'autres biens essentiels. Les règles régissant la propriété intellectuelle avaient un impact direct sur le développement durable. Par exemple, elles influençaient sur le contrôle qu'exerçaient les communautés sur leurs connaissances traditionnelles et sur d'autres questions essentielles pour la réalisation et la durabilité des objectifs de développement. En tant qu'organisme coordonnateur pour les questions relatives à la science, à la technologie et à l'innovation au sein de l'Organisation des Nations Unies, la CNUCED avait la responsabilité de contribuer à veiller à ce que l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) soit appliqué de manière à promouvoir la santé publique et à protéger le folklore et les connaissances traditionnelles. Compte tenu des tentatives actuelles pour renforcer la protection de la propriété intellectuelle dans le cadre des négociations de l'OMC sur les ADPIC, des participants ont estimé que le travail de la CNUCED était de plus en plus vital. La CNUCED pouvait contribuer à la protection des droits de propriété intellectuelle à trois égards: a) en adoptant une approche globale et équilibrée de la propriété intellectuelle et du développement et en l'intégrant à tous ses travaux et activités; b) en appelant l'attention sur les questions qui revêtaient une importance fondamentale pour les pays en développement; c) en favorisant la cohérence entre ses travaux sur la propriété intellectuelle et le développement et ceux des autres organismes des Nations Unies.